

Message aux investisseurs

des Fonds Fidelity mondiaux et internationaux

Le Comité de révision indépendant des Fonds est heureux de présenter son rapport annuel aux investisseurs des Fonds pour l'exercice terminé au 31 mars 2011. Toute société de fonds communs de placement établie au Canada est tenue de mettre sur pied un comité indépendant chargé de conseiller le Gérant des fonds à l'égard de conflits d'intérêts susceptibles de survenir dans la cadre de la gestion de fonds communs de placement.

Le Gérant de vos placements est Fidelity Investments Canada s.r.i., filiale canadienne de l'une des plus grandes sociétés de fonds communs de placement du monde. Le Comité est fier d'exercer ses activités pour le compte des investisseurs des Fonds Fidelity et de concert avec une société qui jouit d'une réputation d'intégrité et de qualité.

Les membres du Comité de révision indépendant possèdent une expertise étendue, notamment en gestion de fonds de placement, en commerce des valeurs, en finance, en gouvernance, en comptabilité et dans le domaine juridique.

Le Comité a pour mandat d'étudier les conflits d'intérêts mis en lumière et rapportés par le Gérant, y compris les politiques et procédures mises en place par le Gérant pour gérer ces conflits. Le Comité fait des recommandations au Gérant afin de lui indiquer si ses politiques peuvent résoudre les conflits de façon juste et équitable pour les Fonds.

Le Comité évaluera, au moins une fois par année, les politiques et les procédures élaborées par le Gérant, le caractère indépendant du Comité et la rémunération accordée à ses membres. De plus, le Comité rendra compte de ces questions aux investisseurs chaque année.

Comité de révision indépendant

Les membres du Comité de révision indépendant sont les personnes suivantes :

NOM	LIEU DE RÉSIDENCE	NOMMÉ LE
F. David D. Scott (président)	Vancouver	23 février 2007
Andrew M. Pringle	Toronto	23 février 2007
Salvatore Tino, CA	Toronto	23 février 2010
Helen Meyer	Erin, Ontario	23 février 2011

En date du 23 février 2011, Susan E.C. Mey s'est retirée du Comité de révision indépendant et a été remplacée par Helen Meyer d'Erin, Ontario.

Les fonctions du Comité de révision indépendant sont les suivantes :

- Étudier les conflits d'intérêts que le Gérant porte à la connaissance du Comité et faire part de sa décision au Gérant;
- Au moins une fois par année, étudier et évaluer la pertinence et l'efficacité des politiques et procédures rédigées par le Gérant en vue de traiter les conflits d'intérêts. Le Comité peut également être appelé à approuver, modifier ou établir des instructions permanentes sur lesquelles le Gérant peut s'appuyer; et
- Déterminer les conditions d'une recommandation ou d'une approbation qu'il a faite ou accordée au Gérant.

Le Comité de révision indépendant rencontre régulièrement les représentants du Gérant et tient également des réunions où ces représentants sont absents afin de discuter des questions liées aux politiques et procédures du Gérant, aux instructions permanentes et aux conflits d'intérêts portés à sa connaissance.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le Comité a tenu cinq réunions avec les représentants du Gérant. À l'occasion de chacune de ces réunions, le Comité a tenu une réunion séparée, sans la présence des représentants du Gérant.

Aucun membre du Comité n'entretient de relations qui compromettraient son caractère indépendant à l'égard des Fonds Fidelity. David Scott, président du Comité de révision indépendant, siège également au comité de révision indépendant d'un fonds commun de placement géré par North Growth Management Ltd. de Vancouver (C.-B.).

Propriété de titres

La proportion de titres d'une même catégorie ou série avec droit de vote ou de titres de participation d'un Fonds détenus directement ou indirectement en propriété effective par les membres du Comité, toutes catégories et séries confondues et en totalité, n'excède pas 1 pour cent du Fonds visé.

Aucun membre du Comité n'est directement ou indirectement propriétaire bénéficiaire des titres émis par le Gérant.

Aucun membre du Comité n'est directement ou indirectement propriétaire bénéficiaire des titres émis par les principaux fournisseurs des Fonds, sauf la Banque TD, qui procure des services bancaires aux Fonds. La proportion de titres de la Banque TD détenus directement ou indirectement en propriété effective par tous les membres du Comité de révision indépendant est inférieure à 0,1 %.

Rémunération et indemnité

La rémunération totale versée au Comité de révision indépendant par les Fonds au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011 s'élève à 28 749 \$. Cette somme est répartie entre les Fonds de Fidelity qui figurent à l'Annexe A, en fonction de l'actif net de chaque Fonds. Veuillez consulter les états financiers annuels de chaque Fonds pour connaître le montant versé par chaque Fonds.

Les Fonds n'ont payé aucune indemnité aux membres du Comité pendant la période visée.

Le Gérant a déterminé la rémunération initiale du Comité au moment de la nomination initiale de ses membres, le 23 février 2007. Au moins une fois l'an, le Comité de révision indépendant étudie la question de sa rémunération. En estimant la rémunération appropriée, le Comité a, entre autres, considéré :

- le nombre, la taille et la complexité des Fonds Fidelity;
- les données disponibles sur la rémunérations de comités semblables;
- la charge de travail;
- l'étendue et la richesse de l'expérience pertinente de ses membres;
- les avantages que confère cette activité aux Fonds Fidelity; et
- l'opinion du Gérant.

À la suite de cette étude, le Comité croit que la rémunération de ses membres est adéquate.

Charte

Le Comité de révision indépendant a adopté une charte écrite et effectue une révision de celle-ci au moins une fois par an. Celle-ci décrit son mandat, ses responsabilités et ses fonctions ainsi que les politiques et procédures qu'il appliquera dans l'exercice de ses fonctions.

Conflits d'intérêts

Politiques et procédures

Le Comité de révision indépendant a étudié les questions relatives aux conflits d'intérêts qui ont été portés à sa connaissance par le Gérant au cours de la période et il a pris, le cas échéant, les mesures nécessaires pour en obtenir un compte rendu périodique. Le Comité a eu pour objectif de régler les conflits de façon juste et équitable et de parvenir à un règlement qui sert au mieux les intérêts des Fonds. En outre, le Comité a fourni des instructions permanentes au Gérant pour que les politiques suivantes soient appliquées conformément à leurs dispositions.

	POLITIQUE	DESCRIPTION
1	Code d'éthique / Investissement personnel	La présente politique régit l'investissement personnel et les activités des employés du Gérant et de certaines des personnes ou sociétés qui y sont affiliées.
2	Divertissement d'affaires et cadeaux en milieu de travail	La présente politique régit l'offre et l'acceptation de cadeaux et de divertissement d'affaires par les employés du Gérant et de certaines des personnes ou sociétés qui y sont affiliées.
3	Répartition des opérations	La présente politique régit la répartition des opérations sur les titres en portefeuille effectuées entre Fonds ou comptes-clients lorsque plus d'un Fonds ou compte-client achète ou vend les titres d'un même émetteur en même temps.
4	Exécution au mieux	La présente politique vise à contrôler la qualité des opérations sur les titres en portefeuille effectuées par les courtiers, dont les courtiers de tierce partie et ceux affiliés au Gérant, pour le compte des Fonds Fidelity.
5	Utilisation des commissions	Fidelity place un grand nombre d'ordres d'achat et de vente sur les titres en portefeuille pour le compte des Fonds Fidelity. Elle a conclu des accords avec les courtiers qui exécutent ces ordres, en vertu desquels Fidelity pourrait bénéficier de services de courtage et de recherche ou le courtier pourrait consentir un rabais sur une partie des commissions payées par un Fonds. La présente politique régit ce type d'accords.
6	Erreurs – Opérations	La présente politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur des titres en portefeuille pour le compte d'un Fonds.
7	Vote par procuration	Les Fonds détiennent des titres en portefeuille et bénéficient par conséquent d'un droit de vote par procuration. La présente politique régit le vote par procuration.
8	Erreurs – Agence de transfert	La présente politique régit la correction d'erreurs survenues lors de l'exécution d'opérations sur les titres d'un Fonds pour le compte des investisseurs.
9	Calcul de la valeur liquidative et juste valeur	La présente politique régit le calcul de la valeur liquidative par part d'un Fonds, y compris dans les cas où le cours d'un titre en portefeuille n'est pas disponible ou fiable. Dans l'une ou l'autre de ces situations, le Gérant calculera la valeur liquidative en se basant sur la juste valeur du titre.
10	Correction d'erreurs – Valeur liquidative	La présente politique régit la correction d'erreurs survenues lors du calcul de la valeur liquidative d'un Fonds.
11	Gestion active	La présente politique régit la mise en lumière et la prévention des méthodes de gestion active qui pourraient nuire aux Fonds.
12	Porteurs d'un nombre élevé de parts	La présente politique traite des conflits d'intérêts susceptibles de survenir lorsqu'une société détient un nombre élevé de parts d'un Fonds Fidelity et que le Fonds en question investit dans cette société ou dans une société qui y est affiliée.
13	Gestion parallèle	Cette politique vise la gestion parallèle de divers types de comptes, dont ceux qui investissent uniquement dans des positions acheteur, c.-à-d. qui achètent des titres, et des comptes qui peuvent aussi investir dans des positions vendeur, c.-à-d. qui vendent des titres qu'ils ne possèdent pas, dans l'espoir de les racheter à un cours inférieur ultérieurement. Les Fonds n'investissent pas dans des positions vendeur; toutefois, Fidelity agit comme conseiller à l'égard d'autres comptes qui investissent dans des positions vendeur.
14	Capitaux de lancement	Le Gérant doit fournir les capitaux de lancement des nouveaux fonds. La présente politique régit la manière selon laquelle le Gérant peut racheter les capitaux de lancement d'un fonds.
15	Investisseurs de taille	Cette politique traite des conflits d'intérêts éventuels qui pourraient résulter des placements importants effectués par les grands investisseurs institutionnels.

Approbation

Le Comité de révision indépendant a donné son approbation aux Fonds afin que ceux-ci puissent investir dans les titres de sociétés qui détiennent un nombre élevé de parts d'un Fonds, à condition que le Gérant se conforme aux dispositions de la politique sur les porteurs d'un nombre élevé de parts décrite ci-dessus et qu'il fasse un compte rendu trimestriel de ses activités conformément aux dispositions de ladite politique au Comité de la conformité.

Conclusion

Le Comité de révision indépendant reçoit des rapports périodiques découlant de l'application des politiques et procédures sur les conflits d'intérêts susmentionnées et pour lesquelles il a fourni des instructions permanentes au Gérant. Au cours de la période, le Gérant n'a présenté aucun autre incident de conflit d'intérêt au Comité de révision indépendant auquel le Comité n'a pas donné de recommandation positive. De plus il n'y a eu aucun cas de conflit d'intérêt où le gérant a dû intervenir, mais n'a pas satisfait à la condition imposée par le Comité de révision indépendant lors de sa recommandation ou approbation.

F. David D. Scott

Président

Le 7 juin 2011

ANNEXE A

Fonds visés par le présent rapport



Fonds Fidelity Étoile d'Asie^{MC}
Fonds Fidelity Chine
Fonds Fidelity Marchés émergents
Fonds Fidelity Europe
Fonds Fidelity Extrême-Orient
Fonds Fidelity Répartition mondiale
Fonds Fidelity Obligations mondiales – Devises neutres
Fonds Fidelity Obligations mondiales
Fonds Fidelity Produits de consommation mondiaux
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales – Devises neutres
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MD} mondiales
Fonds Fidelity Dividendes mondiaux
Fonds Fidelity Services financiers mondiaux
Fonds Fidelity Mondial
Fonds Fidelity Soins de santé mondiaux
Fonds Fidelity Grande Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity Revenu mensuel mondial
Fonds Fidelity Ressources naturelles mondiales
Fonds Fidelity Potentiel mondial
Fonds Fidelity Immobilier mondial
Fonds Fidelity Petite Capitalisation mondiale
Fonds Fidelity Technologies mondiales
Fonds Fidelity Télécommunications mondiales
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MC} internationales – Devises neutres
Fonds Fidelity Discipline Actions^{MC} internationales
Fonds Fidelity Valeur internationale
Fonds Fidelity Japon
Fonds Fidelity Amérique latine
Fonds Fidelity Étoile du Nord^{MD}
Fonds Fidelity Outremer
Fonds Fidelity Stratégies et tactiques